

LA FONCTION PUBLIQUE ET LA DEFENSE DES LIBERTES ...

Les luttes de fractions bouleversent la bourgeoisie et ont approché du pouvoir les éléments militaristes soutenus par un colonialisme touché dans ses œuvres vives. Cette situation a posé le problème, dans la Fonction publique comme ailleurs, de l'attitude des travailleurs face à la nécessité de défendre, concrètement, ce qui leur reste des libertés chèrement conquises à travers plus de cinquante années de luttes syndicales, les syndicats qui se sont transformés en mutuelles de secours et «d'entraide» ont tellement fait oublier le caractère d'organe de lutte de classe, qu'ils se devaient d'être, qu'ils se sont trouvés, souvent, incapables de mobiliser autour d'eux les masses victimes de l'exploitation du régime capitaliste. Particulièrement dans la Fonction publique où fut considérable l'intégration des appareils syndicaux aux appendices de l'appareil d'Etat de la bourgeoisie (commissions, comités, etc.) dans lesquels ils ne jouaient qu'un rôle de relais ou de *distributeurs* des volontés de cet Etat, le discrédit légitime, encouru par la corruption et la décadence du régime, a rejalli sur les syndicats les privant des possibilités d'une influence mobilisatrice sur les travailleurs parmi lesquels ils recrutaient leurs adhérents.

Après les «camarades minitres» staliniens qui surent si bien fabriquer un statut général propre à maintenir dans l'obéissance et la dépendance des cadres paternalistes, sinon fascistes, les travailleurs de l'Etat; après l'octroi d'une hiérarchie quasi bonapartiste - où le «galon» seul donnait droit à un salaire décent - ces «camarades ministres-syndicalistes» laissèrent la place à d'autres individus, ceux-là de tendances «socialiste» ou «chrétien-social». Ceux-ci ne manquèrent pas une occasion d'égaliser leurs «frères ennemis» dans l'ignominie d'une même politique anti-sociale, anti-égalitaire, provocante de partialité en faveur des gardiens de l'ordre bourgeois et militariste. Les milliards demandés à un niveau réduit volontairement par les syndicats (devenus gestionnaires de l'économie capitaliste) et revendiqués pour la masse des lampistes, dactylos, commis, etc., de la Fonction publique, étaient régulièrement rognés à l'état de miettes, impalpables, cependant que les magistrats - militaires et politiciens fabricants de répression anti-ouvrière - ou pépiniéristes de factieux se voyaient attribuer la part du lion. Sans que cela entraîne de réactions syndicales marquantes, les directeurs, préfets, administrateurs y compris dans le secteur de l'Université - apportaient, sans cesse, de nouvelles limitations aux droits et aux libertés des agents de leurs administrations. L'affaire d'Algérie vint renforcer le sentiment des travailleurs de ce secteur qu'ils ne trouveraient pas dans leurs syndicats les moyens d'affirmer une position anti-militariste, anti-colonialiste capable de peser dans le sens contraire à celui du dévoiement de l'opinion manœuvrée par les grands moyens d'expression aux mains de leurs ennemis de classe ou de leurs agents.

Du côté C.G.T.. une prudente modération se contentait d'appels littéraires, d'invites à la bourgeoisie, et à son Parlement, à faire cesser la guerre par des «discussions». Le silence complice des syndicats staliniens pour Budapest et Varsovie les gênaient aux entournures pour condamner avec force et espoir de persuader les exactions du militarisme national, du côté réformiste, le silence complice de la F.G.F. de F.O. cachait mal et l'influence des socialistes et la volonté de subordonner l'intérêt collectif des masses au maintien des priviléges des fonctionnaires coloniaux, sinon colonialistes. La C.F.T.C. fut animée de la même attitude «expectante» jusqu'au moment où elle trouva dans les phrases de tous, les syndicats, enfin inquiets, les formulés édulcorées répondant à sa fidélité au double jeu. Comment donc ceux qui n'ont su bouger que pour Budapest mais ont oublié de remuer contre les crimes de la torture, de Sakiet, ou contre la répression pour délit d'opinion ou objection de conscience pourraient-ils avoir fait œuvre d'enseignement dans les consciences des travailleurs de l'Etat?

Pour des syndicalistes, l'enseignement des masses est action militante et exemplaire, où fut placée cette action dans les années qui suivirent la «libération»? Chacun peut répondre!!

Annoncer les formules de la «Charte d'Amiens» en se refusant à l'action suivant son esprit (révolutionnaire) c'est être démagogue mais c'est aussi se discréditer et se priver de tout recours face à l'offensive ennemie.

Comment en sortir? Il n'est que de trouver, pour chaque militant, dans la solidité de sa conviction, les moyens de rassembler les forces - si minimes qu'elles apparaissent - des militants conscients qu'ils portent en eux, les espoirs perpétuellement trahis des travailleurs qui observent avec dégoût et amertume les résultats de la politique de collaboration de classe des syndicats.

Affirmer partout, et au-dessus des barrières organisationnelles s'il est nécessaire, la primauté de la lutte de la classe ouvrière pour ses besoins, pour ses libertés, pour ses droits, là réside le salut.

René LEPAUVRE.
